

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Lundi 21 décembre 2020

## DOSSIER DE PRESSE

« La VHF sauve des vies, pensez-y ! »

*Le guide de la sécurité en mer est maintenant disponible !*



**LA VHF  
SAUVE  
DES VIES,  
PENSEZ-Y !**

Retrouvez votre guide chez les professionnels du nautisme et dans les capitaineries  
ou rendez-vous sur :

[www.dam.gouv.nc](http://www.dam.gouv.nc)

EN CAS DE DIFFICULTÉ, CONTACTEZ LE MRCC  
en appelant sur le canal 16 (VHF marine) ou  
en composant le 16 (téléphone fixe et mobile).



GOUVERNEMENT DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE

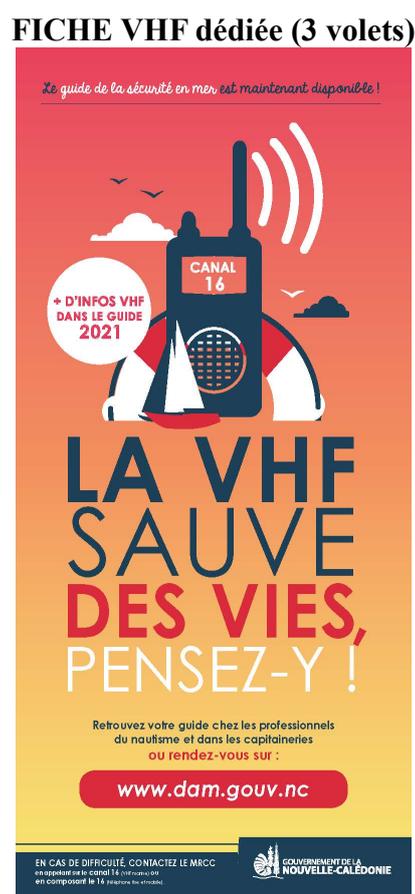
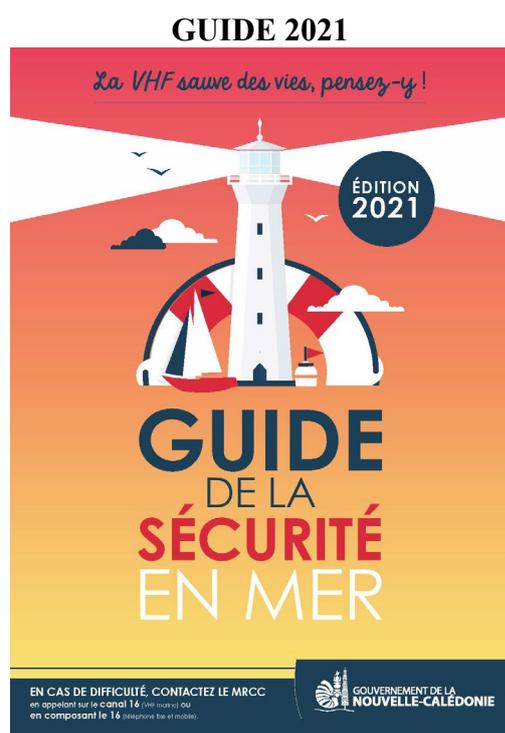
Pour cette saison estivale 2020/2021, la direction des Affaires maritimes (DAM) met en place une nouvelle campagne d'information relative à la sécurité en mer et des loisirs nautiques avec comme slogan « **La VHF sauve des vies, pensez-y !** ».

Les axes retenus pour cette campagne de sécurité 2020/2021 sont :

- l'importance des communications VHF et des balises satellites dans la chaîne du secours ;
- la bonne cohabitation entre les activités nautiques.

Dans le cadre de cette campagne de sécurité, outre une affiche, différents supports sont prévus, notamment un guide et une fiche dédiée à la VHF distribués auprès des administrations, collectivités, associations, capitaineries et magasins (accastillage, matériel de pêche, moteurs marins, navires, etc.).

Ils sont également téléchargeables en version numérique sur le site web de la direction des Affaires maritimes : <https://dam.gouv.nc/loisirs-nautiques/guide-des-loisirs-nautiques>



Un plan médias d'achat d'espaces web axé sur les mois de décembre, janvier et février vient renforcer le dispositif de communication permettant d'élargir la portée de la campagne.

La campagne de sécurité mise en place annuellement par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est menée en collaboration avec l'État (Gendarmerie maritime, action de l'État en mer, MRCC Nouméa), des collectivités (direction de la Sécurité civile et de la gestion des crises du gouvernement, provinces avec les gardes du lagon de la province Sud, pompiers communaux, Ville de Nouméa), et les sauveteurs en mer de la SNSM.

Une journée de prévention en mer devrait être organisée au cours du mois de janvier 2021.

## I - L'IMPORTANCE DES COMMUNICATIONS

Le sauvetage de deux personnes à la suite d'un chavirement, par déclenchement d'une balise satellite de détresse, effectué le 6 décembre dernier nous rappelle l'importance des moyens d'alerte et de communication.

L'édition 2021 du *Guide de la sécurité en mer* comprend, dans sa rubrique « communiquer en mer », des indications qui mettent en avant l'utilisation des moyens radioélectriques par les plaisanciers, ainsi que les formalités administratives nécessaires à la bonne identification en cas de déclenchement d'une alerte (pages 20 à 25).

Un dépliant a été créé spécialement pour mettre en évidence l'intérêt de la radio VHF et des balises satellites de détresse et ainsi inciter les usagers à en savoir plus par l'intermédiaire du guide ou bien de l'Agence nationale des fréquences (ANFR). La finalité étant d'augmenter le taux d'équipement des plaisanciers.

Certificat restreint de radiotéléphoniste (CRR), licence radio, MMSI (Maritime Mobile Service Identity), mais aussi choix de l'équipement, bonne utilisation et entretien sont autant d'éléments nécessaires à la sauvegarde de la vie humaine en mer à découvrir dans la fiche de manière plus approfondie.

L'ANFR gère l'ensemble des fréquences radioélectriques. Cette ressource rare et stratégique, utilisée pour toutes les communications sans fil, appartient au domaine public de l'État qui lui en a confié la planification, la gestion et le contrôle.

Elle est représentée en Nouvelle-Calédonie par son antenne locale qui y exerce des missions au titre de ses compétences propres ainsi que d'autres missions par délégation sous convention avec le Haut-commissariat de la République ou les Affaires maritimes.

### **Missions exercées pour le compte du Haut-commissariat en lien avec le maritime**

- Organiser des examens relatifs au certificat restreint de radiotéléphoniste (CRR) et délivrer les certificats.

### **Missions exercées pour le compte de la direction des Affaires maritimes**

- Contrôler les stations radioélectriques installées à bord des navires ;
- Délivrer les licences radio-maritimes des navires et les numéros MMSI (Maritime Mobile Service Identity)

## II – LA BONNE COHABITATION DES ACTIVITES NAUTIQUES

En cette saison estivale 2020/2021, rendue particulière par le Covid-19, l'ensemble des Calédoniens sera présent sur le territoire. La cohabitation entre les différentes activités (navires, nageurs, sports nautiques) est essentielle afin d'éviter les accidents aux abords du littoral, mais aussi des îlots.

### Rappel du partage des compétences :

- le maire exerce la police de la baignade et des activités nautiques pratiquées à partir des rivages avec des engins de plage. Cette police s'exerce en mer jusqu'à une limite fixée à 300 mètres à compter de la limite des eaux (article L131-2-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie) ;
- le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est compétent sur les navires et engins immatriculés dans la bande littorale des 300 mètres et pour l'ensemble des pratiques au-delà de cette limite.

Des zones sont dédiées aux diverses pratiques conjointement par les maires des communes et le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Dernièrement, la Ville de Nouméa a remanié son plan de balisage de plage afin de réserver la Baie des Citrons aux baigneurs et aux activités non motorisées.

Un rappel des règles essentielles est disponible dans le guide aux pages 31 et 32 pour le balisage de plage et 40 à 45 pour les règles des activités nautiques.

### Règles essentielles à retenir :

- le balisage de plage est de couleur jaune. Il est composé de bouées sphériques pour la bande littorale des 300 mètres et les zones réservées, mais aussi des bouées cylindriques et coniques pour les chenaux traversiers ;
- sauf dispositions contraires (zone dédiée au ski nautique notamment) la vitesse est limitée à 5 nœuds dans la bande littorale des 300 mètres. À rappeler que la bande des 300 mètres vaut également autour des îlots. Cette limitation de vitesse n'est pas liée à la présence d'un balisage de plage ;
- des chenaux traversiers balisés permettent aux navires et engins d'entrer et de sortir de la bande littorale ;
- les zones d'attention et de danger sont les zones réservées uniquement à la baignade (ZRUB) et les zones interdites aux engins motorisés (ZIEM). Les navires et les engins motorisés ne peuvent circuler dans ces zones afin de protéger les pratiquants.

## Synthèse provisoire du MRCC pour l'année 2020

L'activité opérationnelle du Centre de coordination de sauvetage maritime (MRCC) a légèrement progressé en 2020. L'année s'achèvera probablement sur le chiffre de 280 opérations de recherche, secours et assistance ayant impliqué près de 450 personnes. La typologie évolue cependant sensiblement, conséquence logique de l'arrêt de la croisière internationale dans les eaux de Nouvelle-Calédonie dès le mois de février, puis des mesures sanitaires décidées pour éviter l'introduction du coronavirus sur le territoire.

110 opérations de recherche et secours aux personnes ont été coordonnées par le MRCC en 2020 dans sa zone de responsabilité, 64 dans le cadre de services d'assistance aux navires. Le MRCC a, en outre, été un acteur important du dispositif d'accueil des plaisanciers hauturiers résidents calédoniens.

Neuf personnes sont malheureusement décédées dans des incidents maritimes, dans des activités de loisirs nautiques mais aussi à l'occasion de pratiques plus « vivrières ». Le MRCC déplore aussi quatre disparus.

La moitié des opérations coordonnées par le MRCC a impliqué des navires de plaisance. Dans 10 % des cas, il s'est agi de secourir des personnes en situation d'accident (échouement, voie d'eau, incendie, homme à la mer).

Le nombre des incidents portés à la connaissance du centre dans les îles Loyauté et l'île des Pins est en baisse significative (1 opération à Ouvéa au lieu de 5 en 2019, 6 opérations à Lifou au lieu de 8 en 2019, 3 opérations à Maré au lieu de 9 en 2019, 3 opérations à l'île des Pins au lieu de 6).

La Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) est intervenue à environ 70 reprises, majoritairement et sans surprise à Nouméa, mais aussi neuf fois pour la station de Boulouparis, ce qui fait de l'association le partenaire principal du premier niveau d'intervention.

Les aéronefs des FANC ainsi que les hélicoptères de la gendarmerie et de la sécurité civile ont logiquement été moins sollicités en 2020 que les années précédentes, même si la recherche du véliplanchiste disparu au mois de juin a, à elle seule, mobilisé plus de 15 heures de vol (tous moyens confondus) et 40 heures de mer.

La proportion des alertes transmises au MRCC par VHF est en baisse sensible, le téléphone fixe et mobile restant le premier moyen d'alerte. Plusieurs alertes ont été déclenchées par des balises de détresse, dont la dernière il y a 15 jours ayant permis de secourir deux plaisanciers. Ce dispositif, reposant sur une infrastructure complexe associant des partenaires internationaux, est aussi un moyen fiable et rapide d'information en cas d'incident maritime.

En 2020, la Nouvelle-Calédonie n'a pas connu d'incident significatif impliquant des navires de commerce.

## Statistiques provisoires ANFR (2020)

### Certificat restreint de radiotéléphoniste (CRR) :

- nombre de candidats CRR : 243

- réussite au CRR : 223

### Liste des licences Nouvelle-Calédonie :

#### Total des licences actives

Plaisance :	1428
Pêche :	173
Passager :	20
Charge :	147
NUC :	94
Spécial :	1
<b>TOTAL :</b>	<b>1864</b>

#### Nombre de navires équipés d'une station VHF FIXE AVEC ASN

Plaisance :	968
Pêche :	149
Passager :	17
Charge :	88
NUC :	94
Spécial :	1
<b>TOTAL :</b>	<b>1353</b>

#### Nombre de navires équipés d'une station VHF FIXE SANS ASN

Plaisance :	286
Pêche :	2
Passager :	2
Charge :	9
NUC :	1
Spécial :	0
<b>TOTAL :</b>	<b>300</b>

#### Nombre de navires équipés d'une EPIRB

Plaisance :	363
Pêche :	76
Passager :	9
Charge :	69
NUC :	21

Spécial :	0
<b>TOTAL :</b>	<b>538</b>

Nombre de navires équipés d'une PLB catégorie 1 (maritime)

Plaisance :	21
Pêche :	2
Passager :	0
Charge :	1
NUC :	1
Spécial :	0
<b>TOTAL :</b>	<b>25</b>